

2009/1158 - Attribution de subventions d'un montant global de 8 500 € à des associations étudiantes et à des organismes de l'enseignement supérieur pour l'organisation de diverses manifestations (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 09/02/2009, p. 0233)

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

(Adopté.)